

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL29

présenté par
Mme Ménard**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	2 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	2 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 2 000 000 d'euros du programme 207 « Sécurité et éducation routières » à l'action 02 « Démarches interministérielles et communication » vers le programme 152 « Gendarmerie nationale » à l'action 05 « Exercice des missions militaires ».

La menace terroriste est toujours très présente en France et la sécurité intérieure dépend aussi du contexte international. La gendarmerie est une force armée qui assure ainsi un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme et la stabilisation de pays en crise. En conséquence, son enveloppe doit être augmentée afin de lui assurer les moyens nécessaires pour mener à bien cette mission prioritaire.